

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Peumerit-Quintin, régulièrement convoqué par la Maire par courrier électronique en date du 15 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire.

| ELU | Présent.e | Absent.e excusé.e | Absent.e | Représenté.e par |
|----------------------|-----------|----------------------|----------|------------------|
| Marie-Hélène BERNARD | X | | | |
| Jean LE MAGOUROU | X | | | |
| Pierrick PUSTOC'H | | | X | |
| Rachelle GAUTHO | X | | | |
| Michel CONNAN | X | | | |
| Simon BERTHELIN | X | | | |
| René LERAY | | X | | Michel CONNAN |
| Sylvain LE PROVOST | | X | | Erwoann BECEL |
| Erwoann BECEL | X | | | |
| Annie BENION | X | | | |
| Sandrine ALMIN | X | | | |

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Erwoann BECEL

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Monsieur Michel CONNAN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 ;
 - Pays COB – Motion de soutien pour la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix ;
 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable ;
 - Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 par le département des Côtes d'Armor ;
 - Travaux d'installation d'un grillage à l'extérieur de la salle polyvalente – Présentation des devis ;
 - Remplacement du poteau incendie n°9 à Kernilien – Validation d'un devis ;
 - Questions diverses.
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Madame la Maire invite les Conseillers à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024 (annexe n°1) et à formuler toutes remarques s'il en est.

Aucun élu n'ayant de remarque à formuler sur sa rédaction, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.**

2. Pays COB – Motion de soutien pour la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix

Réunis en Comité Syndical le 03/07/2024 au siège de Monts d'Arrée Communauté à Loqueffret, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne ont délibéré à l'unanimité pour exiger que les services de l'Etat le CHRU organisent des moyens nécessaires et engagent un résultat effectif de reprise du SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) du Centre Hospitalier de Carhaix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, immédiatement.

Cette volonté des élus est motivée dans un souci de reprise un service public de soins, sans perte de chance, et une équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Pays Centre Ouest Bretagne. Cette demande correspond d'ailleurs au protocole pour « la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix » signé en Préfecture du Finistère le 27 octobre 2023 », dont « l'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste » reste sans résultat (« *L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins nécessaires [...]* »).

Cette délibération reprend également l'engagement de l'ARS Bretagne inscrit à son Projet Régional de Santé 2023-2028 qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « *conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé* » et « *répondre au plus près des besoins du patient* ». De plus, pour rappel, l'ARS Bretagne et le CHRU s'étaient engagés conjointement, le 10 août 2023, à une reprise du fonctionnement continue des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023.

Cependant la « régulation » des urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7j depuis bientôt un an – s'apparente à une fermeture car les patients et concitoyens de notre territoire en nécessité d'accéder aux urgences subissent un dérèglement majeur de l'accès aux soins et des mises en danger inacceptables.

Les élus insistent sur le principe constitutionnel d'accès au service public (dont la santé) de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire français (*cf. article 1 de la Constitution Française*). Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) continue sur Carhaix amène à :

- Un défaut de réponse sanitaire de proximité correspondant à plus de 7 500 situations dites « aiguées » à l'encontre de la population locale (selon activité 2022),
- Impacte l'activité des services hospitalier en aval,
- Dégrade les conditions de travail des professionnels engagés du site hospitalier de Carhaix,
- Embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur,
- Et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Les élus attendent ainsi des résultats probants sur ce sujet pour stopper les ruptures des parcours de santé pour la population du Pays COB.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la motion de soutien pour la réouverture des urgences du Centre Hospitalier de Carhaix.**

3. Rapport annuel 2023 du SMAEP sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Madame la Maire donne la parole à Madame Annie BENION, conseillère municipale, déléguée de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Adduction de l'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Chaque année, le syndicat d'eau remet aux communes membres son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (annexe n°2). Le Conseil Municipal doit valider avoir reçu communication de ce document et préciser qu'il est à disposition des usagers en mairie. L'ensemble des documents publiables est consultable sur le site internet : <https://www.smaepkba.fr/publications-legales>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME avoir bien reçu cette information.**
- **PRECISE que le rapport 2023 du SMAEP est à disposition des usagers en mairie et sur le site internet www.peumerit-quintin.fr.**

4. Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 par le département des Côtes d'Armor

Le Département des Côtes d'Armor sollicite auprès des communes une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 (voir courrier en annexe n°3).

Les communes sont libres d'accorder ou non une subvention de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024. En cas de participation, le montant est libre. Toutefois, le courrier suggère une participation entre 0,35€ et 0,40€ par habitant. Pour Peumerit-Quintin (182 habitants), cela équivaudrait à une participation entre 63,70€ et 72,80€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 du département.**
- **FIXE la participation de la commune de Peumerit-Quintin à 0,40€ par habitant, soit un montant total de 72,80€.**

5. Travaux d'installation d'un grillage à l'extérieur de la salle polyvalente – Présentation des devis

Madame la Maire a rencontré deux entreprises pour faire établir des devis concernant l'installation d'un grillage autour du terrain à l'arrière de la salle polyvalente.

L'entreprise LORCY PAYSAGE de Rostrenen propose une prestation pour un montant global 5 102,40 € TTC (annexe n°4-1). Néanmoins, certaines prestations ne seraient pas retenues si bien que le montant du travail qui serait réalisé est de **3 250,80€ TTC**.

L'entreprise Erwann POCHON de Laniscat propose une prestation pour un montant global de **2 419,20€ TTC** (annexe n°4-2).

D'autres solutions peuvent encore être envisagées : auto-construction, recours à l'employé communal, utiliser d'autres matériaux (piquets en bois)...

Il est précisé que le montant maximum disponible au budget, en section d'investissement, pour des travaux sur la salle polyvalente, est de 6 500€.

Après échange entre les Conseillers, il est convenu qu'avant toute prise de décision, des informations complémentaires seront recueillies, notamment auprès du SDIS, pour vérifier les dimensions des accès à prévoir pour les véhicules de secours.

6. Remplacement du poteau incendie n°9 à Kernilien – Validation d'un devis

Lors du Conseil du 26 septembre dernier, ont été présentés les devis reçus pour le remplacement du poteau incendie n°9 à Kernilien.

Le devis de Veolia s'élevait à 4 125,60 € TTC (annexe n°5-1) et celui de la SAUR à 3 726€ TTC (annexe n°5-2).

La municipalité a poursuivi les négociations avec Veolia qui a accepté de revoir son devis et nous propose désormais un tarif d'intervention de **3 650,40€ TTC** (annexe n°5-3).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis proposé par Veolia en date du 11 octobre 2024 pour un montant de 3 650,40€ TTC ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer ce devis et tout document nécessaire à la réalisation des travaux objets du devis.**

7. Questions diverses

7.1 Repas du 11 novembre 2024. Les Conseillers devront préparer la salle polyvalente le dimanche 10 novembre 2024 en fin d'après-midi, en installant les tables et les chaises. Le 11 novembre, les Conseillers devront dresser les tables et assurer le nettoyage de la salle après le repas. Le reste du service, cuisine et préparation sera assuré par le restaurant *Le Relais du Corong* basé à Locarn.

7.2 Biens sans maître. Madame la Maire informe l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie ce jour et a rendu un avis favorable au constat de biens présumés sans maître au Loc'h. Un arrêté municipal constatant que ces biens sont présumés sans maître sera donc signé dans les prochains jours puis affiché en mairie et devant les parcelles concernées pendant 6 mois.

Madame la Maire tient à ce que le patrimoine immobilier à l'état de ruine, d'abandon ou sans maître, puisse prochainement faire l'objet d'un inventaire. La demande foncière sur le secteur est très forte et il est important que la commune soit en mesure de valoriser le patrimoine éligible pour favoriser le développement de sa population.

7.3 Utilisation d'un logiciel dématérialisé pour les Conseils Municipaux. Monsieur Erwoann BECEL, conseiller municipal, relève que l'utilisation, par le passé, d'un logiciel dématérialisé pour transmettre les convocations et les documents préparatoires aux Conseils Municipaux était particulièrement pratique en cas d'absence. Il conviendrait de revoir quels outils sont disponibles pour remettre en place ce type d'usage.

7.4 Date du prochain Conseil Municipal. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 novembre 2024 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun Conseiller Municipal n'ayant d'autre point à aborder, Madame la Maire lève la séance à 22 heures.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Peumerit-Quintin (www.peumerit-quintin.fr) le

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Erwoann BECEL
Conseiller Municipal**

**La présidente de séance,
Madame Marie-Hélène BERNARD
Maire**